

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 158

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Subventions départementales 2016 de fonctionnement aux associations oeuvrant
dans le domaine du logement

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit au budget départemental, chapitre 65, fonction 72, article 6574, un crédit de 80 000 € en fonctionnement, à répartir au bénéfice des associations œuvrant en faveur de l'accueil, de l'information et de la défense des usagers de l'habitat.

PRESENTATION DES DEMANDES

Les associations œuvrant dans le domaine du logement sollicitent, au titre de la participation à leur fonctionnement général pour 2016, les subventions suivantes :

- 80 000 € par la Confédération Nationale du Logement (CNL),
- 32 000 € par le PACT 13,
- 10 000 € par les Compagnons bâtisseurs,
- 16 000 € par l'association Cité Saint-Thomas,
- 28 000 € par l'Union départementale des Bouches-du-Rhône de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV),

Il vous est proposé d'octroyer un montant global de subventions de 80 000 € réparti selon le détail figurant en annexe.

INCIDENCES BUDGETAIRES

programme	Numéro d'opération	Libellé	Imputation	Engagement de CP
10511	1012358	Subventions aux associations 2016	65-72-6574	80 000 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement et compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- d'allouer, au titre de 2016 aux associations d'accueil, d'information et de défense des usagers de l'habitat, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 80 000 €, conformément au tableau joint au rapport.
- de m'autoriser à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €, la convention type prévue à cet effet.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL